

# Savoir jouer, savoir-être et savoir-vivre : les bienfaits de la création d'un orchestre à l'école sur les enfants

L'école de Blangy-le-Château est le deuxième établissement de l'Interco à bénéficier du dispositif "d'orchestre à l'école". Un projet collectif qui ne concerne (vraiment) pas que la musique.

Quand ce ne sont pas les élèves qui poussent la porte de l'école intercommunale de musique, c'est l'école de musique qui vient à eux. Après celle de [Bonneville-la-Louvet](#) pendant trois ans, une classe de l'école de Blangy-le-Château bénéficie du dispositif "**Orchestre à l'école**". Après des essais mardi matin, les élèves ont reçu officiellement l'instrument qui sera le leur pendant au moins les deux prochaines années. Ici pas question d'apprendre le solfège, tout reposera sur l'oralité, pour vivre une expérience "**sensitive**" de la pratique musicale.

## Une éducation musicale unique

**"Ce dispositif permet de proposer une initiation à la pratique instrumentale pour une classe complète. Cela est proposé à l'initiative de la communauté de communes qui s'appuie sur son école de musique et prend en charge le financement, à savoir l'intervention du professeur et la mise à disposition des instruments"**, explique Elisabeth Veyronnet, directrice de l'école de musique Terre d'Auge, aux côtés de [David Pottier](#), vice-président en charge de l'enfance et de l'éducation, et Anne-Marie-Samson, en charge de la culture, ou encore de [Martine Duperray](#), adjoint au maire.

Concrètement, les 22 élèves de CM1 et CM2 de la classe de Sandrine Montel, elle-même musicienne, bénéficieront d'environ deux heures de pratique instrumentale chaque semaine grâce à l'intervention de Michaël Jacques, professeur de cuivres. **"Le premier temps se fait par pupitre selon les instruments (tuba, trompette, etc.) et le deuxième temps se fait en ensemble, en orchestre"**, résume Elisabeth Veyronnet. Les jeunes mélomanes pourront emporter leur instrument à la maison, contribuant ainsi au lien "**famille-école**". **"Les enfants seront intégrés au projet de l'école de musique. Il ne s'agit pas seulement qu'elle vienne à eux, mais qu'eux aussi viennent à l'école de musique en organisant des visites, des rencontres..."**, poursuit-elle.

## Beaucoup plus que de la musique

Le dispositif d'orchestre à l'école se fait en lien avec la circonscription. **"La priorité est mise sur les écoles les plus éloignées des offres culturelles"**, précise Thomas Le Renard, conseiller pédagogique en éducation musicale auprès de l'Éducation nationale. **"Le dispositif permet aux élèves de développer des compétences musicales, mais aussi au niveau du parcours citoyen. Ils apprennent ainsi à s'écouter, travailler en groupe, prennent confiance... Cela a des bienfaits sur le climat de classe"**, poursuit Sylvie Nicolle, conseillère pédagogique de la circonscription Lisieux Nord. **"Chacun trouve sa place dans le groupe, et ce n'est que positif pour le citoyen qu'ils vont devenir et peut-être l'artiste"**, sourit Thomas Le Renard.

L'école de Bonneville-la-Louvet était la première école à avoir bénéficié de ce dispositif pendant trois ans. Quel bilan ? **"Sur tous les élèves, trois ont rejoint l'école de musique. Et l'un a même intégré une CHAM, des classes à horaires aménagés musicales"**, se réjouit Elisabeth Veyronnet. Mais là n'est pas l'ambition de l'orchestre à l'école. L'aspiration est ailleurs : les mettre dans le bain de la musique et développer des compétences individuelles, autour d'un projet commun. **"Peu importe s'ils rejoignent ou non l'école, cela leur laissera forcément une trace, aussi petite soit-elle"**. L'école de musique intervient par ailleurs à la demande des écoles de l'intercommunalité afin de mener à bien des projets portés par le corps enseignant. L'année dernière, **"toutes les demandes ont été satisfaites"**.

Camille RUFFRAY

Michaël Jacques, professeur de cuivres, interviendra chaque semaine.



Les enfants garderont leur instrument au moins deux ans.